



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question écrite n° 85857

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une recommandation de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Au début du printemps 2015, la CNCDH a été alertée par plusieurs de ses membres (Médecins du monde, France terre d'asile, le Secours catholique et La Cimade) de la situation humanitaire extrêmement préoccupante des migrants dans le Calais. Elle a immédiatement décidé de s'en saisir et souhaité disposer d'un constat objectif et impartial. À cette fin, elle a procédé à de nombreuses auditions et rencontres puis réalisé, le 4 juin 2015, un déplacement sur place. Lors de celui-ci, la délégation de la CNCDH a été profondément choquée par les conditions inhumaines dans lesquelles les migrants tentent de survivre et par l'impasse dans laquelle se trouvent non seulement ces exilés mais aussi les autorités publiques, confrontées à des problèmes d'une particulière complexité. Un avis important sur la situation des migrants a été rendu au cours de son assemblée plénière du 2 juillet 2015, qui formule plusieurs recommandations. Il lui demande si le Gouvernement tiendra compte de la recommandation numéro 22.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85857

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5703

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)